

Questions et réponses dans le cadre de la procédure ouverte pour un accord-cadre pour le développement et l'organisation de formations en compétences managériales - Cahier spécial des charges n° S&L/DA/2019/038

N°	Point/ paragraphe	N° de page	Questions	Réponses
1	E.10.1	44	Un formateur qui peut dispenser une formation dans les deux langues ne peut-il donc PAS être utilisé pour les deux langues dans le même lot ?	<p>Un formateur bilingue peut être utilisé pour les deux langues dans le même lot. Cependant, il ne peut pas être compté pour obtenir le nombre minimum de formateurs à la fois en néerlandais et en français.</p> <p>Par exemple: on demande au moins 3 formateurs par rôle linguistique. Vous avez 2 formateurs néerlandophones, 2 formateurs francophones et 1 formateur bilingue. Dans ce cas, vous devrez choisir la langue pour laquelle vous utilisez le formateur bilingue pour obtenir le minimum de 3 formateurs. Si vous l'utilisez pour les formateurs néerlandophones, vous devrez trouver un formateur francophone supplémentaire pour obtenir le minimum de 3 formateurs francophones (ou vice versa).</p>
2	E.10.1	44	Est-ce qu'on peut aussi soumissionner uniquement pour les formations néerlandophones d'un lot ?	<p>Non, ceci n'est pas permis. Un soumissionnaire doit être en mesure de dispenser les formations à la fois en néerlandais et en français.</p> <p>Il est permis de faire appel à un sous-traitant. Dans ce cas, veuillez tenir compte du point C.3.3 du cahier spécial des charges : « <i>Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités et que cette capacité est déterminante pour sa sélection, il mentionne obligatoirement pour quelle part du marché il fait appel à cette capacité et quelles autres entités il propose. Il doit dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition de l'adjudicataire.</i></p> <p><i>Lorsque le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, il doit préciser la part du marché qui est concerné ainsi que les données relatives aux sous-traitants proposés.. »</i></p>

3	F.12	67	« Expérience pertinente ... » ; première colonne « Formation de ce marché avec laquelle le rapport est démontrée » : s'agit-il des formations de ce cahier spécial des charges ou doit-on mettre des autres formations que les formateurs ont déjà données?	Oui il s'agit des formations issues de ce cahier des charges que vous devez mentionner dans la colonne 1. Les colonnes 2 et 3 doivent mentionner les expériences démontrant leur rapport avec la dite formation.
4			Est-ce qu'on peut choisir par lot les formations pour lesquelles on veut soumissionner ou est-ce qu'on doit soumissionner pour toutes les formations d'un lot ? Par exemple : lot 1 : ne soumissionner que pour la formation « Contribuer à une culture de feedback » ou doit-on soumissionner pour toutes les formations du lot 1 ?	Vous devez soumissionner pour toutes les formations d'un lot. Un lot forme un tout. Il est permis de faire appel à un sous-traitant. Dans ce cas, veuillez tenir compte du point C.3.3 du cahier spécial des charges : « <i>Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités et que cette capacité est déterminante pour sa sélection, il mentionne obligatoirement pour quelle part du marché il fait appel à cette capacité et quelles autres entités il propose. Il doit dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition de l'adjudicataire.</i> <i>Lorsque le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, il doit préciser la part du marché qui est concerné ainsi que les données relatives aux sous-traitants proposés.. »</i>
5			Si on peut choisir par lot les formations pour lesquelles on veut soumissionner, les chiffres d'affaires imposés s'appliquent également ?	Vous ne pouvez pas choisir les formations d'un lot. Vous devez soumissionner pour toutes les formations d'un lot. Un lot forme un tout.
6	E.10.1/F.11		A la page 45 en néerlandais, il est indiqué qu'il doit y avoir au moins 3 formateurs en NL et 3 formateurs en FR. A la page 63, où la liste des formateurs doit être complétée, on parle de seulement 2 formateurs. Le	En effet. Le nombre de formateurs à la page 63 devrait également être de 3 en NL et 3 en FR. Un erratum en NL a été publié.

			tableau semble également contenir une erreur.	
7	F.6	61	<p>On doit indiquer au moins 4 formateurs en NL et 4 formateurs en FR. Est-ce donc pour tout le lot? Est-ce qu'on peut le faire comme dans l'exemple ci-dessous (1) ou il n'y en a pas assez? Idem pour les autres lots.</p> <p>En d'autres termes suffit-il d'avoir 1 formateur NL et 1 FR par formation?</p>	Non, pour chaque formation du lot 1, 4 formateurs doivent être indiqués en français et 4 en néerlandais. Un formateur peut donner plusieurs (même toutes les) formations, mais quatre noms différents doivent être remplis après chaque formation, à la fois en néerlandais et en français. Voir le tableau ci-dessous (2).

(1)

Lot	Formation	Formateur NL 1	Formateur NL 2	Formateur NL 3	Formateur NL 4	Formateur FR 1	Formateur FR 2	Formateur FR 3	Formateur FR 4
1	Contribuer à une culture de feedback : comment donner et demander du feedback	Jan				Ann			
	Gérer les conflits au sein de son équipe		Mieke				Jef		
	Communication de crise			Piet				Els	
	Techniques de négociation				Suzan				Rik
	Efficace en réunion				Suzan				Rik

(2)

Lot	Formation	Formateur NL 1	Formateur NL 2	Formateur NL 3	Formateur NL 4	Formateur FR 1	Formateur FR 2	Formateur FR 3	Formateur FR 4
1	Contribuer à une culture de feedback : comment donner et demander du feedback	Jan	Karel	Suzan	Peter	Ann	Jef	Jacques	Marie
	Gérer les conflits au sein de son équipe	Jan	Mieke	Karel	Peter	Ann	Jef	Jacques	Marie
	Communication de crise	Karel	Mieke	Piet	Peter	Rik	Koen	Els	Marie
	Techniques de négociation	Karel	Mieke	Jan	Suzan	Ann	Jef	Jef	Rik
	Efficace en réunion	Karel	Mieke	Jan	Suzan	Ann	Jef	Jef	Rik

8	B.1.	5	<p>Nous lisons « Le soumissionnaire peut remettre une offre pour un ou plusieurs lots. Il introduit une offre pour chaque lot pour lequel il soumissionne ».</p> <p>Cela veut-il dire que chaque lot doit figurer dans un document différent ou peut-on placer les 3 offres dans un même et seul document ?</p>	<p>Si possible, le pouvoir adjudicateur préfère un seul document. Voir également la page 12 du cahier spécial des charges: « Le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à introduire (si possible) l'offre et les annexes au sein d'un seul et même fichier et de prévoir une numérotation continue et ininterrompue de toutes les pages. »</p> <p>Voir également à la page 12 au point C.2.3 la structure de l'offre.</p>
9	E.4. – E.6.	39-42	<p>Est-ce qu'on peut choisir des formations par lot (1, 2 et 3) ou est-ce qu'on doit s'inscrire à toutes les formations (thèmes) par lot ?</p>	<p>Vous ne pouvez pas choisir les formations d'un lot. Vous devez soumissionner pour toutes les formations d'un lot. Un lot forme un tout.</p>

10	C.3.3.1.	16	ITZU Training n'a commencé qu'en juin 2018. Nous ne pouvons fournir un chiffre d'affaires que pour 2018, 2019 et les 3 premiers mois de 2020. Les 4 partenaires d'ITZU Training ont chacun au moins 6 ans d'expérience avec un autre prestataire de formation, mais nous ne pouvons pas le compter. Pouvons-nous soumettre une offre ou sommes-nous exclus ?	Si vous pouvez démontrer que votre chiffre d'affaires pour 2018, 2019 et les trois premiers mois de 2020 répond au minimum déterminé dans le cahier spécial des charges du lot pour lequel vous souhaitez introduire une offre, vous pouvez être sélectionné.
11	C.3.3.1, §1	16	Comment est-ce qu'on doit démontrer que nous remplissons ce critère. Est-il suffisant de remplir le modèle de références avec des références pour lesquelles la somme totale du lot est supérieure au montant demandé? Ou faut-il soumettre un autre document à ce sujet ?	A des fins de clarté, le pouvoir adjudicateur préfère que les soumissionnaires indiquent dans un tableau séparé pour chacun des trois derniers exercices disponibles le chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché. Le pouvoir adjudicateur peut par la suite demander plus d'informations sur la composition du chiffre d'affaires total.
12	C.2.1, §2	11	Nous rédigeons notre offre en néerlandais. Cependant, nous avons deux questions concernant la langue: 1. Les CV des formateurs francophones peuvent-ils être soumis en français si l'offre est rédigée en néerlandais ? 2. Certains tableaux par formation, utilisés pour évaluer la qualité des formations proposées, peuvent-ils être	1. Oui, les CV des formateurs francophones peuvent être soumis en français si l'offre est rédigée en néerlandais. 2. Oui, certains tableaux par formation, utilisés pour évaluer la qualité des formations proposées, peuvent être soumis en français si le reste de l'offre est en néerlandais.

			fournis en français si le reste de l'offre est en néerlandais ?	
13	D.7.1	31	<p>Un score de 80 % pour le grade de satisfaction « d'accord ». Pouvez-vous expliquer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - est-ce une moyenne de 80% sur l'ensemble des participants ? - est-ce 80% par participant ? 	Une moyenne de 80% sur l'ensemble des participants.
14	D.7.1	31	<p>(nous supposons que cela ne se produit pas, mais supposons que) si le niveau de satisfaction est < 60 %, qu'est-ce qui s'applique alors ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de facturation pour la session ? - ou l'exécuter à nouveau gratuitement en raison de la non-conformité avec les services à effectuer ? 	La session ne peut pas être facturée et doit être donnée à nouveau.
15	D.9.5	32	<p>Une vérification de sécurité des parties utilisatrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pouvez-vous expliquer ce qui est requis pour une vérification de sécurité réussie ? - le formateur en est-il informé en temps utile ? - si le formateur n'est pas informé et qu'il n'y a pas par la suite d'admission du formateur dans les locaux de la partie utilisatrice et que nous ne 	<p>La vérification de sécurité s'applique aux formateurs qui donnent une formation à la Sûreté de l'Etat. Cette procédure ne peut être expliquée.</p> <p>L'adjudicataire sera informé du résultat.</p> <p>En premier lieu, l'adjudicataire peut proposer un remplaçant qui réussit la vérification de sécurité. Si aucun remplacement n'est disponible à la date prévue, une date différente pour la formation peut être convenue après consultation mutuelle. Si ce n'est pas une solution non plus, la partie utilisatrice peut appliquer le mécanisme en cascade pour cette journée de formation (voir point D.5 p. 29).</p>

			pouvons pas fournir un remplaçant en si peu de temps, quelles sont les conséquences ?	
16	E.3.	38	des fonctions de dirigeant ou de manager : - de quels niveaux / classes de fonction parle-t-on ? - cela concerne-t-il également le niveau « exécutif » ?	Il s'agit de tous les collaborateurs avec une fonction de dirigeant. Il peut s'agir de collaborateurs du niveau B à A5. Dans l'organisation pratique des sessions une certaine homogénéité du groupe de formation peut être recherchée, si possible et après concertation entre la partie utilisatrice et l'adjudicataire.
17	D.9.1	32	- selon l'art. E.4, E.5 et E.6: le programme définitif sera déterminé après concertation avec la partie utilisatrice afin qu'on puisse prendre en compte des exemples concrets du terrain de la partie utilisatrice - selon l'art. 9.1 une réunion de lancement est organisée à cet effet avec la partie utilisatrice - cependant, selon l'art. D.10.1, un groupe de formation peut être composé de participants de différentes parties utilisatrices → comment voyez-vous cela concrètement? est-il pertinent de regrouper des personnes de différentes parties utilisatrices ?	Les parties utilisatrices peuvent décider mutuellement d'organiser ensemble un groupe de formation si elles le jugent approprié. Elles détermineront ensemble à l'avance leurs besoins et organiseront une réunion de lancement commune.
18	D.10.1	35		
19	E.4, E.5, E.6	39		
20	E.8	43	Une formation peut durer plus qu'un jour à la demande de la partie utilisatrice. L'adjudicataire peut-il également donner son avis à ce sujet?	L'adjudicataire peut donner son avis, mais c'est la partie utilisatrice qui prendra la décision.

21	E.9	43	<ul style="list-style-type: none"> - syllabus: quel contenu attendez-vous d'un syllabus? - des matériaux alternatifs peuvent-ils être proposés? 	<p>Le cahier spécial des charges stipule que le syllabus doit être un document de référence pour le participant à la formation à tout moment pendant ou après la formation. Cela signifie que le contenu qui est abordé pendant la formation doit également apparaître dans le syllabus afin qu'un participant puisse répéter et appliquer le contenu indépendamment pendant ou après la formation.</p> <p>Un syllabus est obligatoire, mais autre matériel didactique peut être proposé en plus du syllabus.</p>
22	F.12	67	<p>format CV:</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Formation de ce marché avec laquelle le rapport est démontrée » - faut-il se référer à la formation pour laquelle nous engageons le formateur dans le cadre de ce cahier spécial des charges? - « Expérience en tant que formateur en rapport avec cette formation »: comment voulez-vous que l'expérience soit exprimée exactement? 	<p>Oui, dans la première colonne, vous devez indiquer une formation issue de ce cahier spécial des charges. Dans le deuxième et troisième colonne, vous devez indiquer l'expérience et démontrer le lien avec cette formation. Dans la deuxième colonne, ce lien est démontré par les formations que le formateur a déjà données. Dans la troisième colonne par les formations, workshops, journées d'étude, etc. qu'il a déjà suivis.</p>